

Nom commercial: Aquabloc Diesel

Code produit: S152

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Aquabloc Diesel S152

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Additif pour produits pétroliers

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Beropur AG Feldstrasse 8 CH-8370 Sirnach Suisse

T:+41 (71) 960 07 27 - F:+41 (71) 960 07 28 service@beropur.ch - www.beropur.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'information Toxicologique:

T: +41 (44) 251 51 51 T: +41 145 (24 h) www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412 Asp. Tox. 1; H304

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures C10-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromates (2-25%

hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Nom commercial: Aquabloc Diesel

Code produit: S152

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT donnée non disponible Evaluation vPvB donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Hydrocarbures C10 aromates (2-25%	0-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes,		
	925-653-7 - 01-2119458869-15	EUH066 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	hydrocarbures, C1 cycliques, aromatic	4-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés ques (2-30%)		
	920-360-0	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
3	01-2119448343-41 nitrate de 2-éthylhe)		
<u>ა</u>	27247-96-7 248-363-6 - 01-2119539586-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	Hydrocarbures, C1	0, aromatiques, <1% de naphtalène		
	- 918-811-1 - 01-2119463583-34	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 STOT SE 3; H336	< 2,50	% en poids
5	naphtalène	-		
	91-20-3 202-049-5 601-052-00-2	Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Carc. 2; H351	< 0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

(*,**,****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Nom commercial: Aquabloc Diesel

Code produit: S152

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintien la personne contaminnée par le produit en position latérale de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2); Dioxyde de carbone (CO2); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

Nom commercial: Diesel Additiv

Code produit: 53-0160

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur < 50 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Acides; Bases; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle_

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	naphtalène	91-20-3		202-049)-5
	91/322/EWG				
	Naphtalene				
	VLE (8h)	50	mg/m³	10	ppm
	Valeurs limites d'exposition professionnelle a	ux agents chimiq	ues en France		
	Naphtalène				
	VLE (8h)	50	mg/m³	10	ppm
	Remarque/s	C2			

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	nitrate de 2-éthylhexyle			27247-96-7 248-363-6	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	44	μg/cm²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0.35	mg/m³
2	Hydrocarbures, C10, aron	natiques, <1% de naphtalèi	ne	-	
				918-811-1	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	151	mg/m³

Nom commercial: Diesel Additiv

Code produit: 53-0160

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la subst	ance		N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	nitrate de 2-éthylhexyle			27247-96-7 248-363-6	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	25	μg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0.52	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	22	μg/cm²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	87	μg/m³
2	Hydrocarbures, C10, aron	natiques, <1% de naphtalèi	ne	-	
				918-811-1	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32	mg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Туре	Valeur	
1	nitrate de 2-éthylhexyle		27247-96-7 248-363-6	
	Eau	eau douce	0,8	μg/L
	Eau	eau marine	0,08	μg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,00074	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,00074	mg/kg poids sec
	sol	-	0,000191	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. filtre combiné

Filte respirateur EN14387-A

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: PVC

Epaisseur du matériel 0,8 mm
Temps de passage 4 h

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Matériau approprié coton

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

Nom commercial: Diesel Additiv

Code produit: 53-0160

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur			
liquide			
Odeur			
Donnée non disponible.			
Seuil d'odorat			
Donnée non disponible.			
рН			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / Zone d'ébullition			
Valeur	>	160	°C
Point de fusion / Zone de fusion			
Donnée non disponible.			
Point de décomposition / Zone de décomposi	tion		
Donnée non disponible.	-		
Point d'éclair			
Valeur	>	61	°C

Nom commercial: Diesel Additiv

Code produit: 53-0160

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

Température d'auto-inflammabilité

Donnée non disponible.

Propriétés comburantes

Donnée non disponible.

Propriétés explosives

Donnée non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

Donnée non disponible.

Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;

Donnée non disponible.

Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible.

Densité de vapeur

Donnée non disponible.

Taux d'évaporation

Donnée non disponible.

Bennité relative ponible.

Bennité non disponible

Solubilité dans l'eau.

88 H	Solution disponible.				
Coe	Coefficient de partage: n-octanol/eau				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle		27247-96-7		248-363-6
log F	Pow			5,24	
Méth	node	OECD 117			
Sou	rce	ECHA			

Viscosité			
Valeur Température de référence	<	20,5 40	mm²/s °C
Type	cinématique		

9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

Nom commercial: Diesel Additiv

Code produit: 53-0160

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Tox	Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)				
N°	Nom du produit				
1	Diesel Additiv				
Rem	narque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'etiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).			

Toxi	icité orale aiguë				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoa composés cycliques, aromatiques (2-30°		-		920-360-0
DL5	0	>		4150	mg/kg de poids corporel
Espé	èces	rat			
Méth	node	OECD 423			
Soul	rce	ECHA			
2	nitrate de 2-éthylhexyle		27247-96-7		248-363-6
DL5	0			9601	mg/kg de poids corporel
Espe	èces	rat			
Méth	node	FHSA, CPSC	USA		
Soul	rce	ECHA			
3	naphtalène		91-20-3		202-049-5
DL5	0			533	mg/kg de poids corporel
Espé	èces	rat			
Soul	rce	ECHA			

Tox	Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)				
N°	Nom du produit				
1	Diesel Additiv				
Ren	narque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'etiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).			

Nom commercial: Diesel Additiv

Code produit: 53-0160

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

Tox	icité dermale aiguë				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)		- 920-360-0		920-360-0
DL5	0	>		2000	mg/kg de poids corporel
Méth	Espèces Méthode Source				
2	nitrate de 2-éthylhexyle		27247-96-7		248-363-6
DL5	0			4801	mg/kg de poids corporel
Esp	èces	lapin			
		Consumer Product Safety Commission - FHSA - Federal Hazards Substances Regulations, 16 CFR 1500			
Sou	rce	ECHA			

Tox	Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)							
N°	Nom du produit							
1	Diesel Additiv							
Ren	narque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'etiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).						

Tox	icité aiguë par inhalation				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoa composés cycliques, aromatiques (2-30%)		-		920-360-0
CL5	0	>		5,28	mg/l
Duré	ée d'exposition			4	h
Etat	d'agrégation	Brouillard			
Espe	èces	rat			
Méth	node	OCDE 403			
Soul	rce	ECHA			
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Cor	Corrosion cutanée/irritation cutanée							
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE				
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoa composés cycliques, aromatiques (2-30%)		-	920-360-0				
Esp	èces	lapin						
Méth	Méthode							
Sou	Source							
Éval	luation	Non irritant						

Lési	Lésions oculaires graves/irritation oculaire						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE			
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)		-	920-360-0			
Espé	èces	lapin					
Méth	node	OCDE 405					
Soul	Source						
Éval	Source Évaluation						

Nom commercial: Diesel Additiv

Code produit: 53-0160

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

Sen	Sensibilisation respiratoire ou cutanée						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE				
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoa composés cycliques, aromatiques (2-30°)		920-360-0				
Voie	d'exposition	Peau					
Esp	èces	cobaye					
Éval	uation	non sensibilisant					

Mutagénicité sur les cellules germinales	Mutagénicité sur les cellules germinales							
N° Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE						
1 hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, is	oalcanes, -	920-360-0						
composés cycliques, aromatiques (2-3	composés cycliques, aromatiques (2-30%)							
Type d'examen	Chromosome aberration test							
Espèces	Human Lymphocyte							
Méthode	OECD 473							
Source	ECHA							
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification							
	ne sont pas remplis.							
Type d'examen	Bacterial Reverse Mutation Test							
Espèces	Salmonella typhimurium							
Méthode	OECD 471	OECD 471						
Source	ECHA							
Evaluation/Classement	Compte tenu des données dispor	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification						
	ne sont pas remplis.							

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

IOX	l'oxicité specifique pour certains organes cibles — exposition repetée							
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE					
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoa composés cycliques, aromatiques (2-30)		920-360-0					
Voie	d'exposition	orale						
Esp	èces	rat						
Méth	node	OECD 407						
Sou	rce	ECHA						
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.						
Voie	d'exposition	par inhalation						
Esp	èces	rat						
Méth	node	OECD 413						
Sou	rce	ECHA						
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données dispo ne sont pas remplis.	onibles, les critères de classification					

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Nom commercial: Diesel Additiv

Code produit: 53-0160

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Tox	Toxicité sur les poissons (aigüe)							
N°	l° Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE			
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7		248-363-6				
CL5 Duré	oe d'exposition			2 96	mg/l h			
Méth	Espèces Méthode Source							
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% on aphtalène	le	-		918-811-1			
LL50 Duré	e d'exposition	>= 2	-	5 96	mg/l h			
Méthode		Oncorhynchu OCDE 203 ECHA	ıs mykiss					

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Tox	icité pour les daphnies (aigüe)						
N°	N° Dénomination de la substance			N° CAS			
1	nitrate de 2-éthylhexyle		27247-96-7		248-363	-6	
CE5	0	>		12,6	n	ng/l	
Dure	ée d'exposition			48	h		
Esp	èces	Daphnia ma	gna				
Métl	Méthode		OCDE 202				
Sou	rce	ECHA					
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% of naphtalène	de	-		918-811	-1	
LE5	0	>= 3	-	10	n	ng/l	
Durée d'exposition				48	h	1	
Espèces		Daphnia ma	gna				
Métl	node	OCDE 202					
Sou	rce	ECHA					

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxi	icité pour les algues (aigüe)						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS			N° CE	
1	nitrate de 2-éthylhexyle		27	7247-96-7		248-363-	-6
CE5	0				1,57	m	ng/l
Duré	ée d'exposition				72	h	
Espe	èces	Pseud	lokirchneri	ella subcapita	ata		
	Méthode		201				
Soul		ECHA					
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% of	le	-			918-811-	-1
	naphtalène						
LE5		>=	1	-	3	m	ng/l
Duré	ée d'exposition				72	h	
Espèces		Pseudokirchneriella subcapitata					
Méthode			OCDE 201				
Soul	rce	ECHA					

Nom commercial: Diesel Additiv

Code produit: 53-0160

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité							
N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE			
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% on aphtalène	de -		918-811-1			
Туре	e	DCO					
Vale	eur		49,56	%			
Duré	ée		28	jour(s)			
Méthode		OCDE 301 F					
Source		ECHA					
Évaluation		n'est pas biodégradable facilement					

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	nitrate de 2-éthylhexyle		27247-96-7		248-363-6	
log Pow				5,24		
Méth	node	OECD 117				
Source		ECHA				

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	ésultats des évaluations PBT et vPvB		
Evaluation PBT	donnée non disponible		
Evaluation vPvB	donnée non disponible		

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial: Diesel Additiv

Code produit: 53-0160

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rèalements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) N° 3 1907/2006 .

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Nom commercial: Diesel Additiv

Code produit: 53-0160

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 23.08.2018 Version remplacée: 1.0.0, établi le: 31.07.2018 Région: FR

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 734401